



FRANCE /

Vidal entend « réarmer » la recherche académique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le projet de loi recherche sera débattu à l'Assemblée à partir de mercredi, sur fond de vives critiques.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sera à Saclay, ce lundi, avec le Premier ministre pour souligner « l'investissement massif » dans la recherche.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

Le projet de loi sur la recherche arrive mercredi à l'Assemblée pour l'examen en commission. Des collectifs de chercheurs à l'Académie des sciences, le flot de critiques ne faiblit pas. Était-ce le bon moment, en cette rentrée universitaire tendue, pour ouvrir le débat ? « Plus que jamais ! » répond aux « Echos » Frédérique Vidal. La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui sera ce lundi à Saclay avec Jean Castex, veut « réarmer la recherche académique » pour « donner à nos industries la capacité d'être innovantes et donc de recréer de l'emploi à haute valeur ajoutée ».

● « LE VÉHICULE JURIDIQUE LE PLUS SÛR »

Le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) affiche 25 milliards d'investissements d'ici à 2030. En réalité, ce sont des marches successives d'augmentation qui, mises bout à bout sur dix ans, feront passer le budget annuel de 15 à 20 milliards par an. « C'est le plus gros investissement dans la recherche depuis l'après-guerre, défend Frédérique Vidal, un investissement massif. » La loi pourra être défaits par d'autres gouvernements, arguent ses détracteurs. « C'est le véhicule juridique le plus sûr pour garantir la progression » sur dix ans, plaide-t-elle.

La ministre espère aussi conclure cette semaine avec les syndicats un protocole sur les rémunérations et les carrières qui « engagera autant les partenaires que l'Etat ». Le projet de loi prévoit 644 millions de primes sur les sept premières années. Le protocole doit ainsi répartir les « 92 millions d'euros par an prévus pour revaloriser [le volet] indemnitaire de tous les personnels et 26 millions pour faire en sorte que plus aucun jeune chercheur ou maître de conférences ne soit recruté en dessous de deux SMIC ». Il pourrait offrir aux maîtres de conférences un accès plus facile au corps de professeur des universités (40 % de professeurs pour 60 % de maîtres de conférences, contre 30/70 aujourd'hui).

● CHAIRES DE PROFESSEUR JUNIOR

Rares sont ceux qui pensent que le protocole suffira à apaiser les criti-

ques qui se focalisent sur les nouveaux outils du projet de loi, notamment les chaires de professeur junior. Ce nouveau mode de recrutement permettrait de contourner la voie, traditionnelle, de la fonction publique, dans un contexte où se profilent de nombreux départs en retraite.

Ces chaires offriraient des contrats de trois à six ans pour des chercheurs qui, à l'issue de cette période, pourraient être titularisés comme professeur ou directeur de recherche. « Il y a des disciplines dans lesquelles les docteurs, à peine formés en France, sont aspirés par d'autres pays », justifie Frédérique Vidal, qui compte aussi « faire venir des chercheurs de l'étranger ».

Aux maîtres de conférences qui redoutent de se voir court-circuités dans leur carrière par ces nouveaux profils, Frédérique Vidal parle d'« image fausse », « car il y aura au moins une promotion de maître de conférences-professeur pour une chaire de professeur junior créée ». « J'entends ceux qui disent qu'ils ne veulent pas faire de chaires de professeur junior dans leur établissement, eh bien n'en faites pas, ne vous en servez pas ! lance la ministre. Personne ne va vous obliger à le faire. Rien n'est imposé dans ce projet de loi. Mais n'empêchez pas les établissements qui ont demandé ces outils de se les approprier. La loi prévoit de créer 5.000 postes supplémentaires sur dix ans, dans un contexte où les emplois de la fonction publique ne sont pas vraiment à la hausse. Cela n'empêchera pas les recrutements traditionnels, ce sont simplement des outils en plus. »



● « UNE LOI POUR RÉINVESTIR »

« Nous avons besoin d'outils pour avoir un monde de la recherche plus compétitif au niveau international, insiste Frédérique Vidal. Certains se focalisent là-dessus, alors qu'en réalité c'est une loi pensée et construite pour réinvestir dans la recherche et dans tous les personnels. »

Les critiques sont vives. « Je ne pense pas que l'ensemble du monde de la recherche conteste la loi », glisse la ministre. « Personne ne rejette le fait que, dès l'année prochaine, par exemple, tous les maîtres de conférences – sans exception – gagneront 1.000 euros de plus par an, tous les chargés de recherche gagneront 1.300 euros de plus par an, et que le taux de succès aux appels à projet de l'ANR [Agence nationale de la recherche] dépassera les 20 %. »

A ceux qui disent que les 400 à 600 millions annuels d'investissements inscrits dans la loi de programmation ne permettront pas d'atteindre l'objectif de 1 % du PIB que la France s'était fixé en... 2000 (0,7 % aujourd'hui), Frédérique Vidal rétorque : « Le pourcentage des richesses d'un pays consacrées à la recherche se calcule avec l'investissement public et l'investissement privé dans la recherche-développement. » Et glisse qu'« entre 2012 et 2017, le budget de la recherche a augmenté de 50 millions d'euros ».

Aux premiers 400 millions prévus dans le « socle » de la loi recherche, s'ajouteront l'an prochain d'autres investissements issus du plan de relance : 400 millions supplémentaires pour l'ANR, 180 millions pour des créations de places dans l'enseignement supérieur et 300 millions « pour que la partie investissement de la R&D ne s'effondre pas en cette période de crise ».

L'Etat va prendre en charge 80 %

du salaire de 1.400 personnels du secteur privé qui seront mis à disposition des laboratoires publics pendant trois ans. Seront aussi financées « des places de doctorants qui vont rejoindre les entreprises », le recrutement de post-doctorants et « beaucoup plus de laboratoires communs » entre le CNRS et des entreprises, par exemple, pour « faciliter le continuum recherche innovation ». ■

« J'entends ceux qui disent qu'ils ne veulent pas faire de chaires de professeur junior dans leur établissement, eh bien, n'en faites pas, ne vous en servez pas ! [...] Mais n'empêchez pas les établissements qui ont demandé ces outils de se les approprier. »

FRÉDÉRIQUE VIDAL

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Des créations de places et des prêts garantis pour les étudiants

Frédérique Vidal a annoncé la création de 20.000 nouvelles places dans l'enseignement supérieur pour la rentrée 2021, dans le cadre du plan de relance. Elles s'ajoutent aux 10.000 promises cet été pour cette rentrée 2020. Ces dernières se décomposent en 2.000 formations courtes de type bac+1, 4.200 en licences (dont certaines dans les filières santé) et 3.800 formations paramédicales. Au total, 180 millions d'euros seront consacrés à ces 30.000 places. En cette rentrée, plusieurs milliers de places restent à pourvoir dans l'apprentissage. Un forum se tiendra mi-septembre pour mettre en contact entreprises et étudiants. Le plan de relance prévoit aussi 32 millions pour garantir des prêts étudiants, afin d'aider les moins de 28 ans à financer leurs études. Le prêt, d'une durée minimale de deux ans et dont le montant pourra aller jusqu'à 15.000 euros, pourra être remboursé à la fin des études. Le ministère estime le nombre de bénéficiaires potentiels à 67.500 étudiants en 2021.



« J'entends ceux qui disent qu'il faudrait aller plus vite, affirme la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal. Ce qui importe, c'est de redonner du temps, des moyens et de la lisibilité sur dix ans. » Photo Bruno Levy/Challenges-REA